



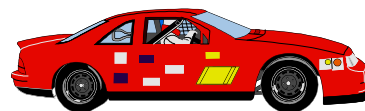
LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie

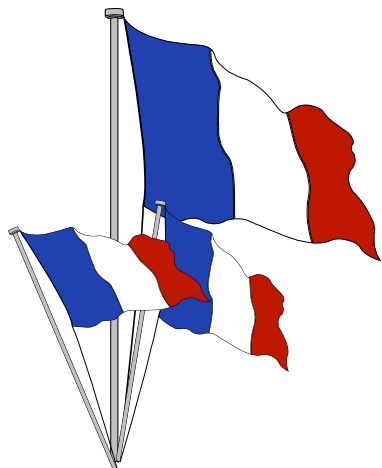
RALLYE

Le 9^{ème} RALLYE NATIONAL DU SURAN et le 4^{ème} Rallye de Véhicules Historiques Sportifs se dérouleront, cette année, à une date inhabituelle. En effet, plusieurs problèmes de calendriers ont amené les organisateurs de cette manifestation (comptant pour la Coupe de France des Rallyes) à la programmer les 12, 13 et 14 juillet. Cette époque connaissant déjà une fréquentation accrue des routes (congrès d'été, fête nationale), l'épreuve ne se déroulera que sur une journée : le dimanche 13 juillet. Quatre tours sont prévus, comprenant trois sites pour des épreuves spéciales : Chavannes/Lavillat, Grand Corent et les Conches. Mais cette année, si le circuit est inchangé, la fréquence des rotations sera modifiée pour notre village : **il n'y aura que deux passages de coureurs pour l'épreuve chronométrée des Conches**. Le premier véhicule est attendu au départ à 10 H 09 pour le 1^{er} tour, et à 13 H 53 pour le 2^{ème}.

Le dimanche 13, de 08 H 00 à 18 H 00, circulation et stationnement seront interdits sur la route des Conches (depuis le carrefour derrière la maison Raffin)

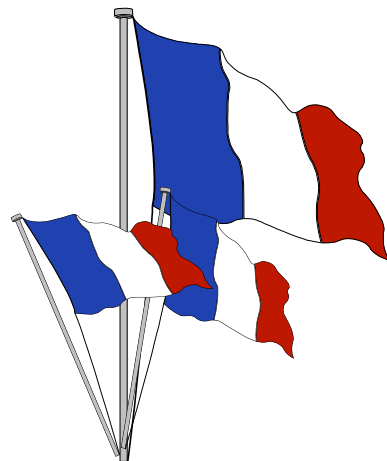


FETE NATIONALE



Mairie, transformateur, clocher, école . . . : après des mois d'attente, pour des raisons diverses, plusieurs dossiers aboutissent, les projets entrent en phase de réalisation et il y a encore, et toujours, des chantiers en cours. La fin de la rénovation du secrétariat de mairie est espérée pour le 14 juillet, il a alors été décidé d'organiser un vin d'honneur qui permettra aussi de présenter les travaux en cours et de marquer le jour de la fête nationale : toute la population est ainsi cordialement conviée à la mairie, le

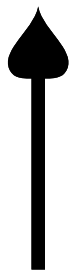
lundi 14 juillet à 11 H 00.



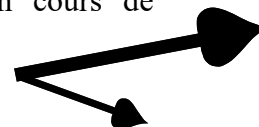
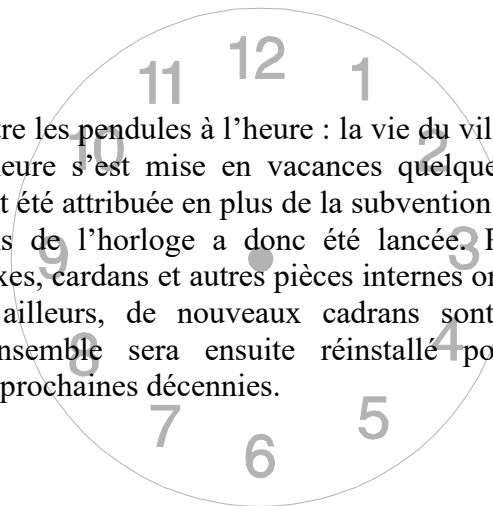
RANDONNEE PEDESTRE

Le **mardi 22 juillet**, les sociétaires de la Section de Gymnastique Volontaire proposent une marche, en soirée, incluant la traversée du tunnel. Rendez-vous est donné à 18 H 45 sur la place de la mairie, pour suivre « *Les Chemins de l'Eau* » ; il est prudent de se munir de bottes, de lampes . . . et du casse-croûte, pour le pique-nique à la sortie du tunnel, avant le retour par « la montagne ».

CLOCHER

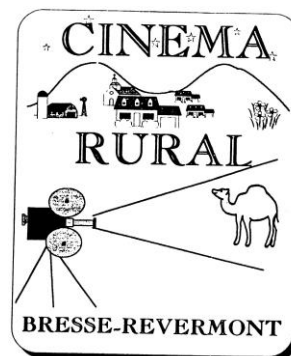


Il convient de remettre les pendules à l'heure : la vie du village est toujours rythmée par le clocher . . . mais l'heure s'est mise en vacances quelques jours. Une aide de l'Union Européenne nous ayant été attribuée en plus de la subvention départementale, la restauration des cadrans de l'horloge a donc été lancée. Pendant une dizaine de jours, aiguilles, axes, cardans et autres pièces internes ont ainsi été déposés pour remise en état. Par ailleurs, de nouveaux cadrans sont en cours de fabrication ; l'ensemble sera ensuite réinstallé pour égrener les heures des prochaines décennies.



CINEMA

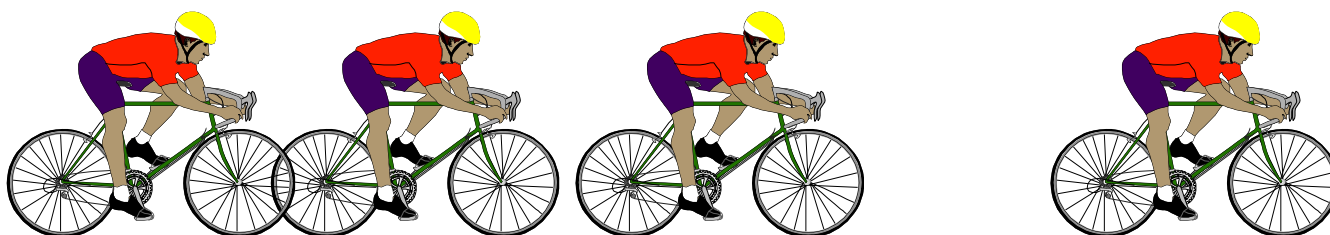
Suite à la consultation lancée dans le *Petit Dromadaire* N°16 de Mai 2003, il a été choisi le **lundi soir** comme jour de projection pour les séances du *Cinéma Rural Itinérant* (par 14 bulletins contre 7 pour le samedi). Les séances devraient débuter en septembre.



COURSE CYCLISTE

Le **Tour de l'Ain** cycliste passera par Drom le **mercredi 13 août**. La course arrivera de Montmerle et se dirigera vers Ramasse. Le passage de la caravane est prévu vers 13 H 30, alors que les premiers concurrents devraient traverser le village à partir de 14 H 00.

Sur le parcours de la course, la circulation sera interdite dans le sens Nord-Sud, ainsi que le stationnement, de 13 H 00 à 16 H 00.



UTILISATION LIMITEE DE L'EAU : extraits de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2003

Sont interdits, lorsque l'eau est prélevée à partir des cours d'eau ou de leurs nappes d'accompagnement, quel que soit le moyen utilisé (pompes, puits privés, forages), les usages de l'eau suivants :

- * l'utilisation de l'eau à titre privé pour le lavage des voitures,
- * l'arrosage des pelouses, des espaces verts, publics et privés, entre 9 heures et 18 heures,

Ces dispositions sont d'application immédiate et jusqu'au 15 septembre 2003. Elles seront revues en tant que de besoin en fonction de l'évolution de la situation météorologique et hydrologique sur le département.